

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2022

I – RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2022

Cotisation foncière des entreprises	Bases d'imposition effectives 2021	Taux de référence pour 2022	Taux d'imposition plafonné pour 2022	Bases d'imposition prévisionnelles 2022	Produit de référence (col. 4 x col. 2 ou 3)	Taux voté	Produit correspondant (col. 4 x col. 6)
	1	2	3	4	5	6	7
	5 134 038	35,06	>>>	5 270 000	1 847 662	35,06	1 847 662
	RésERVE de taux capitalisée	RésERVE de taux utilisée	Taux mis en réserve	Durée retenue si décision de modifier la durée d'intégration			
Taxes additionnelles	Bases d'imposition effectives 2021	Taux de référence pour 2022	Taux moyens pondérés des communes si fusion	Bases d'imposition prévisionnelles 2022	Produit fiscal de référ. (col. 4 x col. 2 ou 3)	Taux voté	Produit correspondant (col. 4 x col. 6)
	1	2	3	4	5	6	7
Taxe foncière (bâti)	39 788 319	1,30		41 329 000	537 277	1,30	537 277
Taxe foncière (non bâti)	404 563	7,85		418 200	32 829	7,85	32 829
			Produit de référence des taxes foncières		570 106	Total	570 106

Aide au calcul des taux additionnels par variation proportionnelle (il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée)

Taxes additionnelles	Taux de référence pour 2022	Coefficient de variation proportionnelle	Taux proportionnels (col. 8 x col. 10)
	8	9	11
Taxe foncière (bâti)	1,30		
Taxe foncière (non bâti)	7,85		
			Produit de référence des TF = 570 106 (6 décimales)

II – RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2022

CVAE	IFER	TASCOM	TH	Taxe add. FNB	Fraction de TVA nationale	Total
583 525	101 203	199 474	2 835 873	43 937	4 583 349	8 347 361
Alloc. compensatrices	151 788	DCRTP		Versement FNGIR	Contribution FNGIR	4 822 078

III – TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2022

Produit attendu des taxes à taux votés (col. 7)	+	Total autres ressources (cadre II)	+	Allocations compensatrices + DCRTP	+	Versement FNGIR	-	Contribution FNGIR	+	Fraction de TVA nationale	=	Montant total prévis. 2022 de fiscalité directe locale
2 417 768		3 764 012		151 788		4 822 078		4 822 078		4 583 349		6 094 839

À PERPIGNAN
le 21 MARS 2022

le DIRECTEUR DEP. DES FINANCES PUBLIQUES
Sylvie Guillouet

le Préfet,

le Président,

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2022

IV – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES

Taxe foncière (bâti) :

a. Personnes de condition modeste.....	
b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte.....	
c. Exonération de longue durée (logements sociaux).....	327
d. Locaux industriels.....	936

Taxe foncière (non bâti).....

Cotisation foncière des entreprises (CFE) :

a. Réduction des bases des créations d'établissements..	168
b. Exonération en zones d'aménagement du territoire...	
c. Base minimum.....	116 105
d. Locaux industriels.....	28 542
e. Autres allocations.....	4 800

Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises..... **910**

Dotation pour perte de THLV.....

Dotation TH (Mayotte).....

2. BASES NON TAXÉES

Bases exonérées par le conseil communautaire

Taxe foncière (bâti).....	
Taxe foncière (non bâti).....	
Cotisation foncière des entreprises (CFE).....	4 436
Bases exonérées par la loi	
Taxe foncière (bâti).....	71 988
Taxe foncière (non bâti).....	
Cotisation foncière des entreprises (CFE).....	448 086
Bases exonérées par la loi au titre des terres agricoles...	73 220

3. CVAE

a. Part nette versée par les entreprises.....	266 861
b. Part dégrèvée.....	316 664
c. Exonérations non compensées.....	66

4. TAXE D'HABITATION

a. Bases hors résidences principales et locaux vacants...	25 594 525
b. Bases des locaux vacants soumis à la THLV.....	
c. Taux figé de taxe d'habitation.....	11,08

5. PRODUIT DES IFFER

Eoliennes et hydroliennes	
Centrales électriques	
Centrales photovoltaïques	15 630
Centrales hydrauliques	
Transformateurs	30 164
Stations radioélectriques	55 409
Gaz (stockage, transport...)	

6. FRACTION DE TVA

	4 583 349
--	------------------

7. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX DE COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES

1 ^{ère} année de FPU	Taux maximal de droit commun 11	Taux maximum dérogatoire 12	Taux maximum avec rattrapage 13	Taux moyen 75 % 14	Taux maximum avec capitalisation 15	Taux maximum avec majoration spéciale 16			
Régime de croisière	34,90	35,06		18,86	34,90				
Coefficients de variation du taux moyen pondéré									
	Taxe foncière (bâti) 17	Taxes foncières (bâti et non bâti) 18	Taux moyen pondéré en cas de changement de périmètre 19	Taux moyen communal 2022 (niveau national) 20	Taux plafond 2022 21				
Régime de croisière	1,000457	0,995487		26,50	53,00				
<p>Majoration spéciale du taux de CFE</p> <p>Taux moyen pondéré des taxes foncières de 2021 national de l'EPCI <table border="1"> <tr> <td>IIIIII</td> <td>IIIIII</td> </tr> </table> </p> <p>Taux maximum de la majoration spéciale <table border="1"> <tr> <td>IIIIII</td> </tr> </table> </p>							IIIIII	IIIIII	IIIIII
IIIIII	IIIIII								
IIIIII									